

Collectif TotalFinaElf ne doit pas faire la loi

Lettre d'information trimestrielle – Février 2003

<http://collectif-tfe.cedetim.org>

Guerres, dette, paradis fiscaux, TOTAL(e) COMPLICITÉ

Guerre pour le pétrole. On pense aussitôt à celle qui se prépare à nouveau en Irak, et qu'il faut empêcher à tout prix, lourde de menace pour le monde entier.

Mais on oublie souvent d'autres « guerres pour le pétrole », d'autres dictatures, en Afrique. Tchad, Cameroun, Angola, Gabon, les deux Congos, Soudan, Mauritanie, Sahara occidental, autant de pays, riches en pétrole ou en promesses de gisements, dont les peuples se font voler leurs ressources, leur souveraineté, leur démocratie, leurs biens publics, pendant que les multinationales pétrolières des pays les plus riches accumulent les bénéfices, à commencer par TotalFinaElf.

Par une permanente ingérence, le FMI, les pétroliers, les grandes puissances ont sélectionné parmi les dirigeants africains les serviteurs les plus dociles, qui leur garantissent à bas prix l'accès à l'or noir. Des dirigeants qui accumulent des fortunes indécentes face au dénuement de leurs peuples et du continent, et nourrissent les intermédiaires qui, en France, bénéficient des commissions pétrolières. Ils ont endetté leurs pays, gagé pour 10 ou 20 ans les revenus pétroliers, souvent pour acheter armes et mercenaires, prêts à tout pour se maintenir au pouvoir, même au prix de guerres civiles interminables. Ils laissent à l'abandon les déjà maigres biens publics dont ils disposaient dans l'éducation, la santé, l'environnement, et se sentent plus redevables aux puissances qui les ont placés au pouvoir qu'à leurs peuples.

Tout ce système prospère grâce à l'essor des paradis fiscaux, ces espaces incontrôlés qui se sont élargis avec la globalisation du libéralisme financier. Une ONG, Global Witness, l'a

mis en évidence notamment dans le cas Angolais : entre les revenus que déclare avoir reçu en 2000 le ministère du pétrole (3,8 milliards US\$) et ceux qui figurent dans le bilan du ministère des finances (3 milliards US\$), il y a un « trou noir », 800 millions US\$. Le « trou noir » s'élève à 1,4 milliards US\$ en 2001. Cette différence est la part versée par les compagnies pétrolières dans l'opacité des paradis fiscaux, qui de là sert à l'enrichissement du régime et des intermédiaires de toutes sortes. Il faut comparer ces sommes aux dérisoires 200 millions US\$ versés par l'ONU pour venir en aide au million d'Angolais déplacés et accablés par une guerre civile qui a duré trente ans. Global Witness a interpellé les compagnies qui opèrent dans l'eldorado pétrolier angolais, exigeant qu'elles rendent publics et transparents tous leurs versements aux états des pays producteurs, et qu'ils s'engagent à ne pas les verser par l'intermédiaire des paradis fiscaux. ChevronTexaco et TotalFinaElf, les plus engagés en Angola, les plus complices, ont refusé de répondre.

Le Collectif « TotalFinaElf ne doit pas faire la loi » répercutera cette campagne auprès de tous ceux qui luttent contre la globalisation d'un libéralisme économique dévastateur. Notamment en juin prochain, à Évian en France, quand se tiendra le G8, le sommet des pays les plus riches où sont basées les principales multinationales pétrolières. Les pays du G8, dont la France, se doivent d'annuler les dettes des pays du Sud, et d'imposer à leurs compagnies pétrolières la fin de ces pratiques qui alimentent les dictatures et le mal développement en Afrique.

Que TotalFinaElf et les autres compagnies s'engagent à rendre publics et transparents

leurs versements aux états producteurs, sans passer par les paradis fiscaux.

Tout pas concret dans ce sens vaudra plus que les discours de nos gouvernants sur l'éthique et l'humanisation de la mondialisation. Contrôler l'utilisation de leurs ressources, choisir démocratiquement leurs dirigeants, établir des états de droit avec qui il faudra passer des contrats équitables : les peuples africains ont des droits qui doivent passer avant la logique de profit des multinationales.

Total Fina Elf (TFE) en chiffres

Quelques chiffres pour situer le Groupe TFE pour les deux dernières années : ceux des réserves de d'hydrocarbures (liquides et gaz), ceux de l'activité globale (Chiffre d'affaires, résultat net).

	2000	2001
<i>Réserves prouvées en Millions de barils</i>	8 896	9 244
Dont : Europe	2 576	2 450
Afrique	3 211	3 630
Reste du monde	3 109	3 164
Résultats de l'activité :		
<i>Chiffre d'affaires en milliards d'euros</i>	114,6	105,3
Résultat net	6,9	7,7

Ce modeste résultat dit « consolidé » du Groupe TFE dissimule une forte croissance de la distribution de dividendes aux actionnaires. Ainsi le capital distribué est passé de 1,7 milliard € en 1999 à 2,4 milliard € en 2000, puis 2,7 milliards € en 2001 : soit +40 % la première année de TFE puis +12,5 % pour les résultats de 2001 par rapport à ceux de 2000. **Mais le dividende net attribué à chaque action est passé de 3,30 € en 2000, à 3,80 € en 2002 : soit + 18,75 %.**

L'apparente différence de taux entre les deux pourcentages cités provient uniquement du rachat opéré par le Conseil d'Administration de TFE (capital distribué et dividende net) de ses propres actions sur le marché. 31,5 millions d'actions ont ainsi été achetées au cours de l'année 2001, soit 4,9 milliards € dépensés par TFE pour assurer à ses actionnaires une bonne rentabilité...

Brèves

Sahara occidental

Le Sahara occidental, ancienne colonie espagnole, est colonisé par les forces marocaines en 1975, lors de la marche verte. Un cessez-le-feu est intervenu en 1991, après 16 ans de conflit entre les forces royales marocaines et l'armée de libération du Front Polisario. Depuis 1995, le Maroc a entrepris une nouvelle « marche verte », économique celle-ci, en y installant plus de 300 000 marocains, en ouvrant le territoire aux investissements étrangers sans tenir compte de l'intérêt des populations locales ni de la sauvegarde des ressources naturelles.

Le Maroc a notamment signé des accords de prospection pétrolière avec TotalFinaElf et la société américaine Kerr McGee, en violation du statut légal du sol et du sous-sol du Sahara. TotalFinaElf se révèle une fois encore complice de violations graves du droit international. Un observatoire TotalFinaElf va être mis en place pour suivre les contrats de prospection entre TotalFinaElf et le Maroc.

Assemblée Générale des actionnaires de TotalFinaElf en 2001

Le mardi 7 mai 2002, le Collectif était présent, pour un rappel à l'ordre sur le développement durable, une « tarte à la crème » qui tient lieu de stratégie politique et environnementale pour servir dans les AG et cocktails mondains : le développement durable c'est aussi une politique Nord Sud qui semble tout à fait absente chez TotalFinaElf :

a) Entre le Béarn et Paris, il y a abandon d'une politique de l'emploi voulue par les fondateurs dès la création de la Société des Pétroles de l'Aquitaine (les salariés de Pau étaient venus nombreux à l'AG pour le rappeler).

b) Au Sahara ex-espagnol, qui se trouve au Sud du Maroc, mais dont celui-ci n'est pas, en droit international, le propriétaire, ni du sol ni du sous-sol. Pourquoi signer un contrat de recherche pétrolière avec une société marocaine au large de Dhakla ? Le président Desmarest, comme d'habitude, répondait courtoisement qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter...

Travail forcé en Birmanie

En 1994, Total concluait un contrat avec le régime birman, pour alimenter en gaz la Thaïlande. 1,2 milliards

ANGOLA

Pétrole, guerre

Bien que potentiellement l'un des pays les plus riches du continent africain (ressources minières, pétrole), l'Angola, ancienne colonie portugaise, indépendante depuis 1975, en est devenu l'un des pays les plus endettés. Pillé par 27 années de guerres civiles opposant le MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola) de Eduardo Dos Santos et l'Unita (Union pour l'indépendance totale de l'Angola) de Jonas Savimbi, le pays se trouve dans une situation sanitaire et sociale désastreuse (160^e sur 174 à l'indice de développement humain – 1999). La France et les États-Unis soutiennent, par compagnies pétrolières interposées, les deux camps. Ces guerres privatisées, entrecoupées de tentatives d'accords de paix (1991 – Lisbonne et 1994 – Lusaka) sont entretenues par la convoitise des importantes richesses en pétrole et en diamants ; les dividendes de l'or noir allant plutôt au MPLA, tandis que l'Unita contrôle les zones diamantifères.

Prisonnier d'une économie de guerre, le pays est contraint à dépendre totalement des pétroliers et des diamantaires. Ouverture du secteur du diamant à la multinationale De Beers en concurrence avec des sociétés russes (Alroza) et du secteur du pétrole offshore, principalement aux compagnies françaises (TotalFinaElf) et américaines (ChevronTexaco, BP-Amoco, Exxon-Mobil).

D'autre part, la prolongation de la guerre civile est un prétexte pour la dictature militaro-pétrolière angolaise de Eduardo Dos Santos pour maintenir un régime policier et détourner une bonne part de l'argent du pétrole (au moins 1,4 milliards de dollars évaporés du Trésor public en 2001).

Pendant que la « pétroligarchie » de Luanda partage les redevances de l'or noir entre coffres personnels et surenchère militaire, le peuple angolais reste l'un des plus martyrisés et misérables de l'Afrique. Afin d'obtenir l'exploitation des gisements de pétrole les plus prometteurs de la planète, les compagnies pétrolières se retrouvent ainsi associées à des marchands d'armes.

Trafics d'armes et corruptions : l'angolagate

Cette convoitise des richesses du sous-sol est à l'origine d'un vaste champ de trafics et de corruptions impliquant des acteurs majeurs de la politique et des affaires internationales. Parmi ces acteurs, on retrouve Chirac, Bush, Poutine..., les majors pétrolières (BP, Exxon, TotalFinaElf...) et de très grandes banques (BNP-Paribas, Société Générale..., Bank of New York, Menatep...) sans oublier le fameux tandem P. Falcone - A. Gaydamak. Ces derniers, au mieux avec la mafia russe, ont transformé plusieurs milliards de dollars de pétrole angolais en armement issus de l'ex-bloc soviétique, selon des méthodes et des circuits pas vraiment orthodoxes. Ils ont obtenu de la Russie de diviser par quatre ses 6 milliards de dollars de créances sur l'Angola. Cependant, sur 1,5 milliards de dollars déboursés par l'Angola pour solder sa dette, la Russie n'en aurait touché que 160 millions. Le reste aurait été réparti entre différents intermédiaires et dignitaires politiques des deux pays.

L'ONG britannique Global Witness a retrouvé un compte angolais de 1,1 milliards de dollars aux îles Vierges.

Différents réseaux francophones dont celui de C. Pasqua auraient permis à ce dernier, ainsi qu'à J.-C. Marchiani, J.-C. Mitterrand et bien d'autres de bénéficier d'une partie des profits colossaux (600 millions US\$) tirés de trafics d'armes organisés par le duo Falcone-Gaydamak avec l'Angola. Même G.W. Bush percevra 100 000 \$ pour sa campagne présidentielle par l'intermédiaire d'une société dirigée par la femme de P. Falcone.

Inculpé par la justice suisse pour « gestion déloyale des intérêts publics », mais également par la justice française pour « commerce d'armes illicite avec l'Angola » et par le fisc français pour « impôts non acquittés sur les millions de \$ versés par l'Angola », P. Falcone est incarcéré, puis relâché sous une caution de 105 millions de FF. Quand à A. Gaydamak, faisant l'objet d'un mandat international, il s'est réfugié en Israël.

La position de la France devant l'affaire Falcone-Gaydamak est illustrée par son chef d'état en personne, J. Chirac : « *Les ventes d'armes constituent un élément important de notre balance des paiements. Et il faut bien que les armes soient exportées quelque part* » (Déclaration au sommet franco-africain de Yaoundé – 24 janvier 2001 – Canard Enchaîné)

Cependant, devant l'inquiétude de voir la France impliquée dans ce tentaculaire scandale, le gouvernement français, par l'intermédiaire de l'ancien ministre de la défense A. Richard, a déposé une plainte pour trafic d'armes illicite contre le duo Falcone et Gaydamak.

L'affaire Falcone ayant causé des dégâts dans les relations Franco-angolaise, Dos Santos envisageait de demander à M. Villepin (en visite à Luanda le 19 juillet 2002) que le gouvernement français retire sa plainte. Cependant, ni le cabinet de M^{me} Alliot-Marie, ni le service de communication du ministère de la Défense n'ont souhaité s'exprimer sur cette question. Le retrait de la plainte du Ministre de la défense serait le plus sûr moyen de « *tordre le cou à l'Angolagate* ».

L'après Savimbi

La dictature militaro-pétrolière angolaise de E. Dos Santos se réjouit de la mort de son vieil ennemi, le chef rebelle J. Savimbi. Cependant le cessez-le-feu signé le 30 mars 2002 entre le MPLA et l'Unita risque désormais au régime angolais de devoir rendre des comptes. Global Witness engagée dans cette pression, milite pour que les compagnies pétrolières publient l'intégralité des sommes versées aux États pétroliers de sorte à vérifier que cet argent finance bien des dépenses publiques et non des comptes offshore. BP a accepté, mais sans surprise, Exxon et TotalFinaElf ont refusé.



TOTAL

Valeur éthique ?

Quelle blague !

Le point de vue d'un gérant de portefeuilles éthiques

L'« éthique » est aujourd'hui à la mode dans la finance parisienne grâce à la loi Nouvelles Régulation Économique (NRE) du 15 mai 2001, obligeant les sociétés cotées à publier un rapport d'activité « *développement durable* », et surtout à la loi du 19 février 2001 sur l'Épargne Salariale, entraînant une implication croissante et de nouvelles exigences des syndicats. Du coup, TOTALFINAELF, première capitalisation boursière française, et pesant à elle seule 14 % de l'indice CAC 40, se targue d'éthique, y compris dans sa communication Grand Public. Quelle farce, même pour des observateurs aussi complaisants que les investisseurs financiers français et internationaux !

Qu'est ce que l'I.S.R.

Investissement Socialement Responsable ?

Gestion de portefeuille éthique ou ISR existent aux États-Unis depuis les années vingt, mais se sont surtout développés à partir des années soixante-dix ; comme en Grande-Bretagne et dans certains pays d'Europe du Nord, ce mouvement démarre sous la pression des églises protestantes imposant des interdits moraux (interdiction d'investir chez les producteurs d'alcool ou de cigarettes, chez les exploitants de casinos, ou encore dans une Afrique du Sud soumise à apartheid). Aujourd'hui l'ISR représente 14 % des portefeuilles d'action gérés par les Institutionnels américains, quelques pour cent en Grande

de dollars étaient investis pour construire un gazoduc partant d'une plate-forme Off Shore et traversant sur 65 km le territoire Karen au sud de la Birmanie.

En octobre 1996, une plainte pour près de 40 chefs d'accusation (travail forcé, viols, racket, déplacements de population...) était déposée par une dizaine de plaignants birmans devant la Cour de Los Angeles, contre Total et son associé Unocal. Sur demande du Quai d'Orsay la compagnie française ne sera pas poursuivie pour « *ne pas nuire aux intérêts économiques de la France puisque Total est une compagnie de droit français* ». Après une longue bataille de procédure, Unocal sera jugé début 2003. En mai 2002, une plainte pour complicité de crime contre l'humanité contre TotalFinaElf a été déposée auprès du Tribunal de compétence universelle à Bruxelles.

Fin août 2002, à Nanterre, une plainte pour crime de séquestration (incrimination légale du travail forcé) est déposée au nom de deux citoyens birmans victimes du travail forcé sur le chantier de construction du gazoduc Yadana en Birmanie. Elle vise les dirigeants des sociétés TotalFinaElf et sa filiale TotalFinaElf E & P Myanmar, à l'époque des faits (Hiver 1995), respectivement Messieurs Thierry Desmarest et Hervé Madéo. Les plaignants font grief aux dirigeants des deux sociétés françaises, d'avoir en pleine connaissance de la réalité du recours au travail forcé en Birmanie, exercé un rôle déterminant dans leur enrôlement par l'armée birmane, dont elles ont recruté et payé les bataillons, pour effectuer, contraints et forcés, dans l'intérêt des deux sociétés, des travaux sur le chantier de construction du gazoduc.

La loi française prévoit une peine de vingt ans de réclusion pour ce type de crime. (A suivre...)

Marées noires

La Coordination des collectifs marée noire du littoral atlantique, rassemblant les victimes de l'Erika, est solidaire des populations galiciennes victimes de la marée noire du Prestige.

Une carte de vœux est vendue au bénéfice de la « *plataforma Nunca Más!* » qui a organisé la grande manifestation de Saint Jacques de Compostelle (plus de 200 000 manifestants le 1^{er} décembre 2002). Pour commander ces cartes postales (prix 1 € minimum) envoyez vos chèques libellés à l'ordre : « *les amis des collectifs marée noire – Solidarité Galice* » à l'adresse suivante :

M. Christian Hazebrouck, Les amis des collectifs marée noire, 8 rue du Calvaire 44 000 Nantes.

Le Collectif

« **TotalFinaElf ne doit pas faire la loi** »

Le Collectif « *TotalFinaElf ne doit pas faire la loi* » est composé de militant(e)s, d'associations et d'organisations africaines et françaises. En 1997, ces différents acteurs décident d'unir leurs forces pour agir et dénoncer les méfaits de la Compagnie Elf, devenue en 2000 le quatrième géant pétrolier mondial et la première entreprise française, après la fusion avec Total-Fina. Elf poursuit le Collectif devant les tribunaux mais perd deux procès, en première instance et en Appel. Des actions lors des assemblées d'actionnaires sont organisées par le collectif qui parallèlement, publie de nombreux textes pour informer l'opinion publique sur les activités du pétrolier notamment en Afrique, en Bretagne (Erika) et en Birmanie. Une brochure est réalisée et distribuée largement. Deuxième victoire pour le collectif : le Parlement français concède une « *mission d'information* ». Puis, le collectif participe à une session publique du Tribunal Permanent des Peuples dans les locaux de l'Assemblée Nationale. La sentence met en évidence de graves violations des droits de l'homme et des peuples et souligne les liens privilégiés entre le pétrolier et l'État français. Depuis, le collectif continue son objectif d'information et de dénonciation et réclame notamment la mise en place d'une vraie « *commission d'enquête parlementaire* » sur la politique des entreprises pétrolières françaises dans le monde.

Dans l'accomplissement de sa mission d'information le collectif se heurte à ce que la juge Éva Joly a appelé le « *kidnapping médiatique* » : c'est à dire un traitement édulcoré des affaires liées à TotalFinaElf par les médias traditionnels. Or, derrière la « *délinquance financière* » des groupes pétroliers et de leurs amis politiques, il y a la misère, la guerre et des enfants qui meurent ; grâce à la complaisance des États démocratiques, des financeurs, des assureurs des catastrophes écologiques et humaines se multiplient (Erika, AZF, Congo Bz, Birmanie...)

Ce que le collectif revendique c'est la fin de l'impunité, le rétablissement de la justice et la mise en place d'un système de transparence.

Pourquoi cette lettre d'information ?

Le Collectif « *TotalFinaElf ne doit pas faire la loi* » est souvent sollicité par des groupes citoyens pour mieux comprendre la stratégie de cette pieuvre omniprésente en France, en Europe et dans le monde. D'où la décision de publier cette lettre qui paraîtra 3 à 4 fois par an et remplacera la brochure que nous avons lancée en 1998 et renouvelée en 2000.

Bretagne, mais des montants encore marginaux en France... Il s'agit surtout de Fonds de Pension, où les représentants des salariés ou les mouvements religieux réussissent à imposer des préoccupations sociales et environnementales dans la gestion des retraites.

Aujourd'hui l'ISR ne se contente plus de critères « *moraux* » d'exclusion, mais développe un jugement global sur les pratiques des entreprises cotées en Bourse, qui débouche logiquement sur un activisme actionnarial afin de les faire évoluer. La sélection des entreprises selon les critères d'ISR utilise traditionnellement 5 filtres :

- relations de l'entreprise avec ses salariés
- relations avec les sous-traitants
- rapport à l'environnement
- relations avec les actionnaires, et corporate governance
- relations avec la société civile (y compris respect des droits de l'homme)

En fonction de cette évaluation multicritère, les investisseurs socialement responsables accepteront d'investir dans un secteur économique ou une entreprise, le non-respect d'un seul des critères pouvant conduire à l'élimination : par exemple rejet des compagnies pharmaceutiques qui refusent les génériques dans le Tiers-Monde, ou encore des grandes banques internationales implantées dans les paradis fiscaux, et participant directement ou indirectement au recyclage de l'argent sale.

TOTAL est-il éthique ?

Afin d'attirer cette catégorie d'investisseurs, TOTAL se présente aujourd'hui comme soucieux de développement durable et d'éthique, et a publié en 2002 une annexe à son rapport annuel de 16 pages sur le sujet ; il apparaît d'ailleurs extrêmement instructif que le Département créé à cette occasion fasse partie de la Direction stratégie et évaluation des risques, comme s'il s'agissait d'un simple problème d'image du Groupe.

Or quel jugement peut porter un investisseur ISR sur Total ? sur au moins 3 critères, le Groupe pêche gravement :

- Relations avec l'environnement : TOTAL est directement responsable des 2 plus grandes catastrophes écologiques qu'ait connu la France ces dernières années, la marée noire de l'Erika, et l'explosion de l'usine AZF à Toulouse.
- Relations avec la société civile : TOTAL apparaît gravement déficient dans ses relations avec la population et les collectivités locales à la suite de ces désastres environnementaux.
- Respects des droits de l'homme : en sus d'une longue tradition de soutien aux dictatures africaines, TOTAL apparaît aujourd'hui la seule major pétrolière internationale acceptant d'investir en Birmanie, dont toutes les grandes ONG de défense des Droits de l'Homme réclament le boycott.

La conclusion ressort sans appel : TOTAL ne devrait figurer dans aucun portefeuille d'investisseurs institutionnels éthiques, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas : en France par exemple, le titre figure dans environ 10 % des fonds dits éthiques, ce qui s'explique par le quasi-monopole des grandes banques et compagnies d'assurance dans la gestion collective ; or ces dernières ne veulent pas se fâcher avec un client aussi puissant et arrogant !

Collectif TotalFinaElf ne doit pas faire la loi

21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Tel 01 43 71 62 12 – Fax 01 43 67 16 42 – cedetim@globenet.org

<http://collectif-tfe.cedetim.org>

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Courriel@.....

Je m'abonne à la lettre d'information : **15 € pour 1 an.**

Je m'abonne pour 10 exemplaires de la lettre à chaque numéro : **30 € pour 1 an.**

Je soutiens le Collectif et je m'abonne à la lettre d'information :

30 €, 45 €, autre montant €

Chèques à l'ordre de Association Toussaint Louverture à envoyer à l'adresse du Collectif.